



Groupe de Travail GT9d
« Infrastructures linéaires et réseaux »
Département du Lot et Garonne

Type de document	Relevé des échanges
Commission consultative ou Groupe de travail	GT9d – R1
Date de la réunion	15 Juin 2010
Lieu de réunion	Chambre des métiers et de l'artisanat - Agen
Diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Participants • Site internet des GPSO

Ordre du jour

- Présentation des principes de la Concertation en Etape 2
- Définition des objectifs et du planning de l'Etape 2 ainsi que l'enjeu de ce groupe de travail
- Présentation de la méthode évolutive de définition des rétablissements avec le niveau de détail des études (exemples et illustrations)
- Méthodes de contribution et délais

Consultation des cartes au 1/25000è des enjeux Humains

- **Liste des invites**

- ASF Lot et Garonne
- Communauté d'Agglomération d'Agen
- Communauté de communes d'Astaffort en Bruilhois
- Communauté de communes du Confluent
- Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne
- Communauté de communes de Laplume en Bruilhois
- Communauté de communes du Val d'Albret
- Conseil Général du Lot et Garonne
- Conseil Régional Aquitaine
- DFCI du Lot et Garonne
- Direction Départemental du Territoire
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Aquitaine
- Fédération Départementale des Chasseurs des Landes
- FFRANDONNEE COMITE DEPARTEMENTAL DES LANDES
- MISE Lot et Garonne
- ONCFS – Délégation Régionale
- ONEMA
- RTE Aquitaine
- Service départemental d'incendie et de secours
- Syndicat des sylviculteurs du Sud Ouest
- TIGF
- Voies Navigables de France

- **Liste des invités présents**

- ASF Lot et Garonne
- Communauté de communes d'Astaffort en Bruilhois
- Communauté de communes du Confluent
- Communauté de communes de Laplume en Bruilhois
- Conseil Général du Lot et Garonne
- Direction Départemental du Territoire
- ONEMA
- Service départemental d'incendie et de secours
- Syndicat des sylviculteurs du Sud Ouest
- TIGF

- **Liste des animateurs**

- Daniel COZ – Réseau Ferré de France
- Joël HILLAIREAU – Groupement ISA

- **Documents distribués en séance :**

- Tableau de renseignement à compléter pour les rétablissements de voiries et de réseaux.

- **Documents consultés en séance :**

- Cartes thématiques des enjeux humains sur fond de plan 1/25.000 avec mention du périmètre des études, et du fuseau retenu au comité de pilotage du 31 mai 2010.

- **Documents préalablement envoyés en séance :**
 - Note sur le programme d'études et de concertation 2010-2011
 - Note d'aide à l'élaboration des principes de rétablissement et de voisinage
 - Note vos contributions comment RFF les analyse et les prend en compte

Description de la présentation

Daniel COZ (RFF) introduit la réunion :

- tous les grands gestionnaires de réseaux ont été invités à ce groupe de travail
- 3 notes ont été envoyées préalablement à cette réunion : « Etudes et concertation », « principes d'élaboration des rétablissements », « Méthode de contribution ».
- Un compte rendu des échanges et des conclusions sera rédigé et diffusé aux participants.

1- Présentation des principes des études et de la concertation en étape 2

Le cycle des itérations entre les études et la concertation démarre par la production des hypothèses de tracé.

Les avis sont donnés par les commissions consultatives (composés des élus des collectivités, du conseil général et régional, sous l'égide du préfet)

Les comités territoriaux (composés des co-financeurs du projet, de RFF et du préfet) examinent ces avis et propose au comité de pilotage des décisions.

Les décisions sont prises par le comité de pilotage (composé de l'Etat, de RFF et des conseils régionaux)

2- Présentation des objectifs de l'étape 2 (Avant Projet Sommaire)

3- Présentation du groupe de travail « Infrastructures linéaires et réseaux »

4 - Programme de la concertation

5 - Propositions de rétablissement

Été 2010 : Identification de l'ensemble des voiries et réseaux existants, de leur gestionnaire, ainsi que des projets en cours (en précisant leur niveau de maturation) : actualisation des données préalablement acquises lors de la première étape et augmentation de la précision de celles-ci.

Octobre 2010 : premiers principes de rétablissement proposés sur la base des hypothèses de tracé. Certains rétablissement sont déjà envisagés (flèches pleines) d'autres sont à discuter (flèches en tirets).

Janvier 2011 : sur la base du tracé pressenti, les rétablissements envisagés sont étudiés et représentés. Certains rétablissements peuvent encore rester à l'étude (raboutement vers une autre voirie, ou création d'un ouvrage).

Mai 2011 : finalisation des études de rétablissements pour les intégrer au tracé qui sera proposé aux commissions consultatives.

6 - Présentation d'exemples

- Les voiries peuvent être rétablies ou rabattues. Les itinéraires de circulations peuvent donc être modifiés, ces points sont travaillés lors des aménagements fonciers (remembrement).
- Photo aérienne : Les rétablissements sont fréquents et il peut exister des voiries de raboutement entre deux ouvrages de franchissement.

- Passage grande faune : la fréquence et l'implantation de ces ouvrages est étudiée avec les fédérations de chasse et les experts en déplacement de la grande faune.
- Jumelage : des dispositifs de protection sont nécessaires entre les infrastructures pour éviter la pénétration de chargement ou de véhicules sur la ligne nouvelle. En fonction de la distance et de la différence d'altitude entre les infrastructures, les dispositifs de protection peuvent varier.

7 - Méthode de contribution

Pour le 16 juillet 2010 : Demande d'actualisation aux gestionnaires de réseau (réseaux existants et en projet) afin de les prendre en compte dans les hypothèses de tracé.

Pour octobre 2010 : demande aux gestionnaires de s'exprimer sur les modalités de rétablissements.

RFF indique que le rétablissement des voiries en pont route, et de manière perpendiculaire à la voie est souvent préférable tant pour l'insertion des ouvrages que pour l'aspect économique.

Février 2011 : concertation sur les propositions de rétablissement.

8 - Documents mis à disposition par RFF suite à la réunion

RFF enverra le fuseau de 1000m environ sous format numérique aux participants afin de l'appliquer sur les cartes des gestionnaires de réseau.

Les cartes présentées sont à la disposition des gestionnaires de réseau sous format numérique pour parfaire le travail d'échanges de données.

Points marquants et conclusions

Daniel COZ (RFF) attire l'attention des participants sur :

- L'enjeu des rétablissements dans le projet de la ligne nouvelle.
- L'importance des échanges avec les gestionnaires de réseaux. Dont les contributions seront prises en compte, autant que possible, pour les tracés futurs.
- Les délais de contribution : 16 juillet 2010 pour le recensement des réseaux et octobre pour les demandes particulières des gestionnaires de réseaux.
- L'enjeu du risque incendie en zone forestière est très marquée dans les Landes et fera l'objet d'une étude approfondie d'itinéraires de circulation pour les services d'urgence

RFF est à la disposition des gestionnaires de réseaux pour faire des réunions bilatérales pour examiner des points particuliers si nécessaire.

**Groupe de Travail « Infrastructures linéaires et réseaux »
Département du Lot et Garonne**

ECHANGES AU COURS DE LA REUNION

Entité	Propos	Nature	Réponse de RFF en séance	Nature
ONEMA	Certains aqueducs à usage agricole peuvent être de diamètre plus important que des AEP, il faut donc les prendre en compte (données auprès de la chambre d'agriculture)	P	RFF prend bonne note de cette remarque	PC
Conseil général 47	Quel sera le statut des ouvrages d'art qui seront créés par les GPSO ?	Q	RFF proposera des conventions aux gestionnaires de voiries pour assumer l'entretien et la maintenance des ouvrages d'art qui porte leur voirie rétablie	R
CdC de Laplume en Bruilhois	Est-ce que ces conventions sont aussi réalisées pour les voiries communales rétablies ?	Q	Ce principe de convention est aussi appliqué pour les voiries communales.	R
CdC Astaffort en Bruilhois	Qu'est ce qui se passe en cas de problème technique sur les OA ?	Q	En général, les problèmes apparaissent lors des essais avant leur mise en service. Ainsi, la garantie décennale de l'ouvrage est activée.	R
ASF	Comment est pris en compte le vieillissement des ouvrages	Q	RFF verse une soulte pour l'entretien et la maintenance des ouvrages sur 50 ans. Il est fréquent que les communes ou les communautés de commune travaillent avec les conseils généraux pour réaliser les prestations en leur nom.	R
CdC de Laplume en Bruilhois	Comment sont définis les passages grandes faunes ?	Q	L'implantation de ces ouvrages est étudiée avec les fédérations de chasse et les acteurs locaux. Des études particulières sont menées dans le cadre des GPSO sur les déplacements de la grande faune et de la petite faune.	R
Commune de Caudecoste	Dans les zones de PPRI, qui fait les études de détournement des eaux ?	Q	RFF doit la transparence hydraulique de la ligne et fait des études spécifiques de dimensionnement des ouvrages d'art. La transparence écologique doit aussi être assurée. Un suivi environnemental de la ligne est réalisé sur 5 ans après la mise en service, pour s'assurer que cette transparence est effective.	R
Commune de Caudecoste	Qui s'occupe d'entretenir les ouvrages hydrauliques qui passent sous la LGV	Q	La maintenance de la ligne est assurée par l'exploitant. Des tournées régulières sont effectuées pour s'assurer de la pérennité des ouvrages hydrauliques et de la plate forme ferroviaire.	R
ONEMA	Peut-il exister le même phénomène que celui qui s'est produit à Roquefort ?	Q	Les ouvrages de l'infrastructure sont calculés pour des crues et des orages centennales. Ainsi, des ouvrages dits de « décharges » sont mis en place pour éviter que l'infrastructure ait un effet de « barrage » (ex : LGV MED dans la vallée du Rhône).	

**Groupe de Travail « Infrastructures linéaires et réseaux »
Département du Lot et Garonne**

CdC de Laplume en Bruilhois	Le temps de réponse du bassin versant est très rapide du fait des coteaux notamment au droit de Roquefort	P	Les ouvrages hydrauliques sont dimensionnés en centennal ou en fonction du Niveau des Plus Hautes Eaux connues (NPHE) s'il est supérieur au centennal. Les communes sont invitées à signaler les évènements particuliers qui peuvent survenir.	R
TIGF	Un inventaire des réseaux impactés par le projet est en cours chez TIGF. Comment les déviations sont-elles prises en compte ? quelles sont les normes de couvertures appliquées ?	Q	Des réunions bilatérales spécifiques sont à monter pour définir des modalités types. Concernant les déviations de gros réseaux de transport, des conventions sont passées avec les gestionnaires de ces réseaux pour qu'ils réalisent eux-mêmes les travaux de déviations avec une prise en charge par RFF. Pour les réseaux de distributions locaux, les travaux sont effectués par les entreprises gestionnaires du réseau sous financement de RFF.	R
Commune de Caudecoste	Est-ce que le fuseau de 1000 m est immuable ? est-il possible de l'élargir à 1200 ou 1300 m localement notamment au droit de la commune de Boé	Q	Le fuseau est acté par le COPIL, les hypothèses de tracé sont recherchées dans ce fuseau. Si pour des raisons environnementales et techniques majeures, il n'est pas envisageable de trouver un tracé dans le fuseau, il pourra être recherché des solutions en dehors du fuseau.	R
CdC de Laplume en Bruilhois	Comment va se faire le travail sur l'aménagement de la zone de la gare ?	Q	Ce point va être vu en comité technique Gare. RFF peut participer au financement des études d'aménagement autour des gares quand leur positionnement est connu.	R
Commune de Caudecoste	En ce qui concerne la ligne TER, est-il possible de proposer une nouvelle liaison à partir de la ligne Agen-Auch ?	Q	Le fuseau de la liaison TER est acté avec le fuseau de 1000 m.	R

Abréviations :

Nature des propos : O = Objection, Opinion / R = Remarque / S = Souhait / Q = Question

Nature des réponses : PE = Promesse d'engagement pour le futur / PC = Prise en compte / RU = Réponse ultérieure